

PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi de Midi-Pyrénées
DIRECCTE

TOULOUSE, LE 23 JANVIER 2014

Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes
et métrologie

Service : métrologie légale
Affaire suivie par Jean NIQUET
Téléphone : 05.67.73.65.53
Télécopie : 05.67.73.65.10
Courriel : midipy-polec.metrologie@direccte.gouv.fr
N/ Réf :
V/ Réf :
PJ :

Monsieur le Gérant
de la Sarl TECHNIQUE ELECTRO DIESEL
SERVITED
21, chemin des Pierres
ZI du Terroir
31150 BRUGUIERES

Objet : Communication des programmes prévisionnels sous OISO.

Monsieur le Gérant,

Votre société est organisme agréé par le préfet pour effectuer la vérification périodique ou la vérification primitive de certaines catégories de taximètres.

En application des arrêtés relatifs à ces catégories d'instruments de mesure, vous devez communiquer les programmes prévisionnels de vos interventions à la DIRECCTE du lieu de ces interventions.

La limite qui vous avait été fixée pour ces envois pouvait, selon les régions, varier et aller jusqu'à quinze jours avant la date de l'intervention.

Depuis la mise en place de l'application OISO, grâce à laquelle vous communiquez désormais ces programmes, il est apparu que **la limite pouvait être fixée à huit jours** avant la date de l'intervention.

En effet, OISO étant maintenant notre outil commun, il nous paraît pertinent de fixer un délai homogène national de communication des programmes prévisionnels.

Une harmonisation des pratiques de saisie des programmes prévisionnels dans OISO en ce qui concerne le délai minimum avant intervention a donc pu être mise en place.

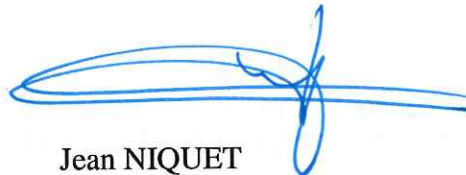
Nous vous rappelons que des modifications ou annulations de ces interventions sont toutefois autorisées dans l'application OISO jusqu'à minuit la veille de la date initialement prévue.

.../...

Cependant, afin qu'il soit possible aux services de l'Etat d'exercer efficacement leur tâche de contrôle de votre organisme, lorsqu'une modification d'horaire ou une annulation d'intervention est effectuée la veille de la date prévue, nous vous demandons de bien vouloir prévenir la DIRECCTE par téléphone ou par télécopie, en plus de la déclaration normale dans OISO.

Je vous prie de croire, Monsieur le Gérant, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par subdélégation,
Le chef du service métrologie légale,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a complex, looped flourish on the right side.

Jean NIQUET